

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mai 2024

100X24

### ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

Par délibération n°202x17 du 31 Août 2017, le Conseil Municipal a adopté la convention de mise à disposition d'un agent administratif au Syndicat d'Initiative à compter du 01/09/17.

Afin de prendre en charge le paiement de cet agent de janvier à décembre 2024, le Syndicat d'Initiative situé salle Van Qué, 22 rue Raspail, 13170 Les Pennes Mirabeau - SIRET 403 012 80000013 dont le Président est Mr PALMESANI, sollicite une subvention de 38650 €

Il est précisé que le montant de la subvention sera calculé en fin d'année pour correspondre au coût exact de la mise à disposition de l'agent pour l'année 2024. La subvention correspondante sera donc versée en fin d'année.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du territoire

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention à l'Association « Syndicat d'initiative » correspondant au coût de la mise à disposition d'un agent administratif.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL